

Séance du 28 novembre 2024

Délibération n° 2024/80

OBJET : Approbation du budget initial pour l'année 2025

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9-3°,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
Vu le rapport de présentation du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

Article 1

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 17,55 ETPT non titulaires de droit privé
- 31 174 053 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 1 441 464 € en personnel
 - 29 689 089 € en fonctionnement
 - 43 500 € en investissement
- 25 549 772 € de crédit de paiement dont :
 - 1 441 464 € en personnel
 - 24 054 808 € en fonctionnement
 - 53 500 € en investissement
- 24 041 349 € de prévisions de recettes
- 1 508 423 € de solde budgétaire déficitaire

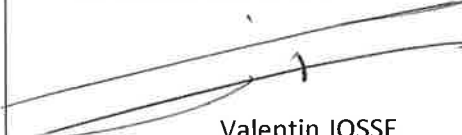
Article 2

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires (tableaux 4 et 6) suivantes :

- - 2 735 795 € de variation de trésorerie
- + 1 222 573 € de résultat patrimonial
- + 1 352 573 € de capacité d'autofinancement
- + 1 299 073 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le



Le Préfet de la Vendée